

QUITTANCE DE LOYER du 1^{er} au 30 Juin 2024

Didier Delalleau
La Plano
09500 Troye d'Ariège
Tel : 09 51 99 54 20
Mob : 06 50 35 50 45
Email : ddelalleau@free.fr

Mme Rina et Mr Patrick Randriamamonjy
bâtiment C13
13 av du Parc
Résidence des Myosotis
77170 Brie Comte Robert

Je soussigné, Didier Delalleau, propriétaire du logement situé au 2^{ème} étage droite, bâtiment C13, 13 avenue du Parc, résidence des Myosotis à Brie Comte Robert (77170), loué à Mme Rina et Mr Patrick Randriamamonjy, déclare avoir reçu à titre de loyer et charges pour la période du 1^{er} au 30 juin 2024 la somme de 800,00 euros (huit cent euros) et leur en donne quittance.

Cette somme se répartit de la façon suivante :

- Loyer mensuel : 600,00 € (six cent euros) dont 15,00 € versé par la Caisse d'Allocation Familiale de Seine et Marne
- Avance Charges : 200,00 € (deux cent euros)

Sous réserve de tous mes droits

Fait à Troye d'Ariège, le 14 juin 2024



NB : En vertu de l'article 2277 du Code civil, la prescription en matière de loyer est de cinq ans.
Conservez cette quittance pendant ce délai.

